

À L'ATTENTION DES DÉLÉGUÉS

Note synthétique sur l'activité du SIEIL

août 2016 à janvier 2017

pour présentation lors de votre Conseil municipal

Document à dupliquer et à diffuser, téléchargeable sur le site www.sieil37.fr)



(Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales)



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• **Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)** : le SIEIL a récemment recruté un chargé de mission pour mener à bien le déploiement du PCRS, outil permettant de scanner les réseaux, les voiries et les objets urbains et voué à compléter à l'avenir le dispositif de la loi anti-endommagement des réseaux de 2011 (DT/DICT). La présentation du PCRS est consultable en ligne sur le site internet du SIEIL dans "Publications" > "Autres publications".

FINANCES

• **Approbation du budget primitif 2017** lors du Comité syndical du 13 décembre 2016. En 2017, le budget s'élève à 6 397 000 € en fonctionnement et 25 609 400 € en investissement (hors opération d'ordre), dont 2 390 000 € en fonds de concours. Le Budget primitif est disponible dans le dossier du Comité syndical de décembre et sur le site internet du SIEIL dans "Publications" > "Réunions du SIEIL" > "Comité syndical - Décembre 2016 - Dossier de présentation".

ÉCLAIRAGE PUBLIC

• **Communes adhérentes** : Au 31 décembre 2016, 160 communes avaient confié leur gestion d'éclairage public au SIEIL, dont les dernières sont Esvres-sur-Indre, Louestault et Veigné.

• **Remplacement des lampes à vapeur de mercure** : le Comité syndical a voté un programme de remplacement des lampes à vapeur de mercure sur les poteaux béton et les mâts de grande hauteur pour les collectivités adhérentes. Le coût de remplacement est fixé à

250 € HT par point lumineux, quel que soit le type de matériel choisi parmi les modèles proposés par le SIEIL.

• **Coût par point lumineux** : le Comité syndical a approuvé le maintien du coût moyen de 16,25 € HT par point lumineux pour 2016 et a accepté le principe d'une évolution de ce coût de 2,5 % par an sur la durée du marché de maintenance 2016 à 2019, soit pour 2017 : 16,66 € par point lumineux.

GAZ

• **Communes adhérentes** : Au 31 décembre 2016, 104 communes ont transféré au SIEIL cette compétence. La dernière étant la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais.

• **Rapport de contrôle gaz 2014** : Le document a été transmis aux Maires et délégués du SIEIL. Il est également téléchargeable sur le site dans la rubrique "Publications" > "Rapport du contrôle communal" > "Gaz".





Borne de recharge de Saint-Avertin

◉ **Dates des réunions 2017 :**

13 juin 2017

Comité syndical (9h30) + Réunion d'information sur l'éclairage public (14h30)

17 octobre 2017

DOB (14h30) + Comité syndical (15h30)

12 décembre 2017

Comité syndical (9h30)

🌱 **ENVIRONNEMENT**

◉ **Infrastructures de recharge :** 152 infrastructures de recharge doubles pour véhicules électriques et hybrides ont été installées par le SIEIL sur son territoire, soit plus de 300 points de recharge en service, dont deux stations de recharge rapide à Château-Renault (sortie A10) et Bourgueil (sortie A85). Quatre autres stations rapides seront installées à Sublaines, Sorigny, Neuillé-Pont-Pierre et Sainte Maure de Touraine dans les

prochains mois. Le rapport 2015 sur les infrastructures de recharge est téléchargeable sur le site dans la rubrique "Publications" > "Rapport d'activités IRVE".

📄 **DIVERS**

◉ **Réunions d'informations locales :** Le PowerPoint des réunions d'information locales est consultable en ligne sur le site internet du SIEIL dans "Publications" > "Présentation des réunions d'informations locales".



Réalisation : PROJECTIL



Pour toute information complémentaire : courriel : comm@sieil37.fr / site internet : www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication : 02 47 31 68 83 ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale : 02 47 31 68 73

Les Vice-présidents en charge des différentes compétences sont également à votre disposition.